

# INSCRIPTION SCOLAIRE

## *Inscription possible à partir des deux ans de l'enfant*

*Seuls les pères, mères ou tuteurs  
peuvent procéder à l'inscription scolaire de l'enfant.*

### PIECES A FOURNIR

- Titre d'identité du représentant légal
- Livret de famille ou extrait de naissance (traduction indispensable) et jugement en cas de divorce ou de placement
- Carnet de santé ou de vaccination à jour (DTP obligatoire)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer ou contrat de location pour les locataires, titre de propriété ou promesse de vente avec l'accord de prêt bancaire pour les propriétaires, avis d'imposition/non imposition, taxe d'habitation, facture d'eau/EDF/GDF
- En cas d'hébergement :
  - Attestation signée de l'hébergeant
  - Titre d'identité de l'hébergeant
  - Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Certificat de radiation de l'ancienne école (y compris à Champigny)
- Noms et téléphones des employeurs
- Numéro d'allocataire à la Caisse d'Allocations Familiales
- Attestation de sécurité sociale à jour ou autre justificatif de couverture sociale